

U

NE FRANCOPHONIE AGISSANTE

Le Canada opte franchement pour une approche multilatérale, dynamique et tout à fait concrète.

Les pays membres de la Francophonie.

Quelques jours avant de se rendre à Paris où devait avoir lieu, du 17 au 19 février 1986, le premier Sommet de la Francophonie, le premier ministre M. Mulroney déclarait: «La Francophonie sera agissante ou elle ne sera pas».

Né d'un rêve souvent exprimé notamment par les présidents Senghor du Sénégal et Bourguiba de la Tunisie, le regroupement des 41 pays et gouvernements ayant en commun l'usage du français, dispersés aux quatre coins de l'horizon (Europe, Afrique, Amérique et Océanie) et représentant quelque trois cents millions d'habitants, a com-

mencé à prendre forme par la création, en 1970, de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Cette dernière avait pour principaux objectifs d'assurer la coopération dans les secteurs de la culture, de l'éducation, des sciences et de la technologie.

Le Sénégal, la Tunisie et le Niger, entre autres pays, ont défendu systématiquement les idéaux de coopération, de consultation et de coordination au niveau politique. Il s'agit d'aider les pays qui ont accédé à l'autonomie à se doter, avec l'aide de ceux qui ont une expérience plus longue, des mécanismes nécessaires à leur plein épanouissement dans tous les secteurs de l'activité d'un État.

Le Canada, pour sa part, a toujours désiré que la Francophonie débouche un jour sur des sommets qui s'ouvrent de façon large et globale sur la dimension politique et économique, sans exclure, naturellement, toutes les questions qui touchent de près la dimension linguistique et culturelle de ce regroupement. L'actuel premier ministre du Canada, M. Brian Mulroney, n'a ménagé aucun effort après son élection en septembre 1984, pour lever l'un des obstacles à la tenue d'un tel sommet. Dès novembre 1984, devant M. Laurent Fabius, alors premier ministre de France, M. Mulroney reconnaissait la légitimité des relations directes entre Québec et Paris, dans la mesure où de telles relations respectent le cadre constitutionnel du Canada.

Moins d'un an plus tard, des ententes étaient conclues entre le gouvernement fédéral et ceux du Québec et du Nouveau-Brunswick, ce qui donne ouverture à la présence des premiers ministres de ces provinces aux côtés du premier

ministre du Canada lors de sommets de la francophonie. Ces ententes établissaient des modalités de participation qui respectent à la fois le partage des compétences entre les deux niveaux de gouvernement tout en reconnaissant le rôle légitime de ces provinces sur le plan de la coopération technique au sein de la grande famille des pays et gouvernements qui partagent l'usage du français. Cela devait directement conduire à la convocation du premier Sommet francophone à Paris en février 1986.

«... Mon gouvernement attache une grande importance à ce Sommet. Au plan international, il s'inscrit dans la suite du parcours difficile et même parfois mouvementé qu'a suivi la Francophonie. À cet égard, il offre l'occasion de poser un jalon marquant dans l'émergence d'une solidarité francophone davantage axée sur la concertation et l'action. C'est aussi pour le Canada la possibilité d'étendre son influence et d'accroître son rôle sur la scène mondiale. Au plan intérieur, notre engagement renouvelé envers la Francophonie est un autre pas en direction de notre objectif de réconciliation nationale. Nous y voyons un moyen de favoriser l'épanouissement des collectivités francophones du Québec et des autres provinces canadiennes et de promouvoir leur association à la communauté francophone, prise dans son sens le plus large. . . »

— Allocution du premier ministre Mulroney devant le Comité des Relations internationales de Montréal, le 6 février 1986

